APPROBATION

DU COMPTE RENDU

DU 12 JUILLET 2012

L'an deux mille douze, le 12 juillet, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur le Maire et sur sa convocation.

Présents : M.OLLIVIER, M.BELLANGER, Mme BOVERY, M.DIZENGREMEL, M.BOIS, M.TANTOST, Mme REMBAUVILLE, M.DELCROIX, M.KHARRAB, Mme WARLAUMONT, Mme ARTEAUD MEDINA, Mme BORDERIAS SOLER, Mme BONDOUX, M.HERBET, M.BOLLE, M.LIMON, Mme BIASON, Mme DEPULLE, M .PAYAN, Mme AYMONIN, M.ISKOU

Absents ayant donné pouvoir :
Mme FOURNIER à M.BELLANGER
M.MINE à M.OLLIVIER

Absents excusés :
M.GEWERC
Melle CHANOINE
Melle BERTIN
M.SAVOYE
Melle GRAVELINE
M.REMOND

Secrétaire : Evelyne BOVERY

Le compte-rendu du 12 juin 2012 a été approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Subvention exceptionnelle à l'association « Comité de Jumelage »

Dans le cadre du budget primitif 2012, il a été prévu d'allouer des subventions aux associations. Le montant total de ces subventions, affectées ou non affectées s'élève à 337 000 €.

Il est proposé, sur les crédits non affectés, de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au « Comité de jumelage ».

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

AMENAGEMENT-URBANISME

1. Demande de financement – Diagnostic d'éclairage public

Dans le cadre de son projet d'Agenda 21, la ville de Clermont a décidé d'agir concrètement en matière d'énergie. Cela se traduit en matière d'éclairage public par la réalisation d'un diagnostic qui sera l'occasion de disposer d'un état des lieux de l'existant et de propositions d'améliorations techniques, énergétiques, financières et qualitatives.

Suite à une consultation des bureaux d'études, le montant du prestataire retenu (SES-CFCI) s'élève à 9 860 € HT. Une subvention peut être sollicitée auprès de l'ADEME (FREME – Fonds Régional pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie).

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite au taux maximum cette subvention auprès de l'ADEME
- autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2. Mise à disposition de l'étude d'impact ZAC des Marettes : modalités

Le Conseil Municipal s'est engagé dans une procédure de modification de la ZAC des Marettes.

Les principaux objectifs poursuivis pour ce projet sont :

- d'apporter une réponse en matière de stationnement pour les usagers de la ligne SNCF,
- de requalifier les circulations entre la gare, la place Camille Sellier et la rue Henri Barbusse,
- d'identifier les caractéristiques d'un programme de logements et d'accueil d'activités de services dans cet ancien quartier industriel.

Les objectifs et modalités d'une concertation préalable à la création d'une ZAC devant permettre cet aménagement ont été précisés par délibération en date du 17 juin 2011.

Conformément à l'article R. 122-1 du code de l'environnement, la création de la ZAC doit être précédée d'une étude d'impact.

L'article L. 122-1-1 du code de l'environnement prévoit que doivent être mises à la disposition du public avant toute décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution, l'étude d'impact relative au projet, la demande d'autorisation, l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celle des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet ainsi que, lorsqu'ils sont rendus obligatoires, les avis émis par une autorité administrative sur le projet. Les observations et propositions recueillies au cours de la mise à disposition du public devront être prises en considération au moment de la prise de décision.
En conséquence, il est proposé de mettre le dossier comprenant l'étude d'impact, à disposition du public, en mairie du 27 août 2012 au 10 septembre 2012 inclus. Un registre d'observations sera également tenu à la disposition du public aux horaires d'ouverture au public de la mairie à savoir :

- du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ;
- le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- le samedi de 9h à 12h.

Huit jours au moins avant le début de la mise à disposition, sera publié un avis qui fixe :

- la date à compter de laquelle le dossier comprenant les éléments précédemment mentionnés sera tenu à la disposition du public et la durée pendant laquelle il peut être consulté,
- les lieux, jours et heures où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Cet avis sera publié par voie d'affiches sur les lieux du projet, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et sur le site Internet de la collectivité.

Un bilan de cette mise à disposition sera établi au stade de l'approbation du dossier de création et de la modification de la ZAC.

Aussi, vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 17 juin 2011 précisant les objectifs et modalités d'une concertation préalable à la modification de la zone d'aménagement concerté sur le secteur du quartier de la gare de Clermont,
Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 122-1-1 et R. 122-11
Vu l'étude d'impact,
Vu l'avis émis le 07 juin 2012 par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement,

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ces modalités de mise à disposition de l'étude d'impact de la ZAC dite des Marettes
- autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M.PAYAN demande la possibilité de supprimer du projet l'idée de la construction d'un parking silo. M.BELLANGER lui répond que la construction d'un parking au nord de la voie ferrée serait privilégiée mais la possibilité de travailler sur les deux propositions était laissée à l'aménageur. La solution la plus appropriée à ce projet sera retenue.

3. Valorisation des certificats d'économies d'énergie

La ville de Clermont a entrepris des travaux de rénovation énergétiques dans certains bâtiments communaux :

- installation d'une VMC double flux dans la salle André Pommery
- réfection de l'éclairage de la salle André Pommery
- installation d'une chaudière de type condensation à l'école de la Gare

La commune, par ces travaux, peut prétendre à des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Pour mener à bien cette opération, il convient de confier à l'OPAC de l'Oise la mission de monter le dossier de demande de CEE, sous réserve d'éligibilité.

En contrepartie, une rémunération hors taxe égale à 15% du prix de vente hors taxe des CEE obtenus sera versée au prestataire après encaissement du prix de vente des CEE. La vente des CEE ne pourra se réaliser qu'avec l'accord de la ville sur le prix de vente.

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix contre (Mme ARTEAUD MEDINA), 2 abstentions (M.HERBET, M.LIMON) et 20 voix pour autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Mme ARTEAUD MEDINA ne trouve pas moral de vendre des CEE à des entreprises qui n'entreprennent aucune action pour la réalisation d'économies d'énergie. En effet, avec cette possibilité qui s'offre à elles, les entreprises continueront de polluer en toute impunité sans chercher à mettre en place des mesures destinées à réduire la consommation. M. le Maire explique que l'obligation d'agir contre la surconsommation ne concerne que les vendeurs d'énergie et qu'il serait dommage, pour la collectivité ayant fait des travaux entrant dans ce cadre, de ne pas mettre en vente ses CEE.

RESSOURCES HUMAINES

1. Conditions d'accueil et de formation d'apprentis

Il est proposé aujourd'hui d'accueillir et de former des candidats de tous les secteurs et diplômes accessibles par la voie de l'apprentissage, sous réserve de l'existence de ces compétences en interne et dans la limite de la capacité maximale d'accueil de la collectivité :

- Service vie scolaire : 12 apprentis
- Services techniques : 6 apprentis
- Centre administratif : 2 apprentis
- Centre socioculturel : 3 apprentis
- Epicerie sociale : 1 apprenti

Il est précisé que l'accueil d'un apprenti prend la forme d'un Contrat de Travail à Durée Déterminée de droit privé ouvrant droit à rémunération basée sur la réglementation en vigueur dans le secteur public en fonction du diplôme préparé et de l'âge du candidat.

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

M. le Maire explique qu'un comité de recrutement a été créé suite aux nombreuses demandes de jeunes recherchant une structure pouvant les accueillir en apprentissage. Ce comité s'est réuni début juin, 21 candidats ont été reçus.

2. Modification du tableau des effectifs – avancements de grade

Comme chaque année, les tableaux d'avancement de grade pour les fonctionnaires qui sont apparus devoir être promus au grade supérieur de leur cadre d'emplois ont été établi et soumis à l'avis des Commissions Administratives Paritaires compétentes

Afin de rendre possible ces promotions de grade au 1er octobre 2012, il est proposé de créer les emplois relevant des grades suivants :

- Catégorie C :

Adjoint Administratif principal 1ère classe (1 emploi)
Adjoint Technique principal 1ère classe (1 emploi)
Adjoint Technique principal 2ème classe (1 emploi)
Agent de maîtrise principal (1 emploi)

Il est également proposé de procéder, à la même date, à la suppression des emplois précédemment occupés par les bénéficiaires de ces promotions.

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de ces décisions.

3. Promotion interne 2012

L'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude, établie à la date du 25 avril 2012 par Monsieur le Président du Centre de Gestion, au titre de la Promotion Interne 2012 et donnant accès au grade d'Attaché Territorial, ouvre la possibilité de faire bénéficier ce fonctionnaire particulièrement méritant d'une promotion, prenant la responsabilité d'un service.

Afin de permettre cette promotion, je vous demande de créer, à compter du 1er octobre 2012, un emploi permanent à temps complet d'Attaché Territorial (Catégorie A).

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette décision.

VIE SCOLAIRE

1. Contrats Locaux d'Education Artistique

Dans le cadre de sa politique de développement et de promotion artistique la ville de Clermont, en partenariat avec l'Inspection Académique de l'Oise et la DRAC de Picardie, a mis en place des Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA). Ces contrats se matérialisent par des actions culturelles diverses en milieu et temps scolaires.

Pour l'année scolaire 2012/2013, les projets ci-après ont été retenus par les enseignants des écoles élémentaires et maternelles :

Écoles Elémentaires							
ACTIVITÉ	**TITRE DU PROJET**	**NOM DE L'ÉCOLE**	**PARTENAIRE CULTUREL**	**RESSOURCES PROPRES**	**DRAC + IA**	**SUBVENTION DE LA VILLE**	**TOTAL**
Cirque/écriture/ arts plastiques	Mon corps en œuvre	Les Sables	La Batoude	300,00 €	**1 250,00 €**	1 411,00 €	**2 961,00 €**
Écriture/ arts plastiques	Vous avez dit mixité ?	Les Sables	Bibliothèque de Clermont	215,00 €	**1 250,00 €**	1 247,00 €	**2 712,00 €**
Théâtre/écriture	La raison du plus fort	Pierre Viénot	Théâtre du Beauvaisis	1 020,00 €	**1 250,00 €**	1 670,00 €	**3 940,00 €**
Écriture/cinéma/ multimédia	Faisons bouger les choses !	Pierre Viénot	Cinéma du Clermontois	400,00 €	**1 250,00 €**	1 592,00 €	**3 242,00 €**
Théâtre/écriture	Qui domine qui ?	Pierre Viénot	Théâtre du Beauvaisis	1 020,00 €	**1 250,00 €**	1 670,00 €	**3 940,00 €**
Écriture/cinéma/ multimédia	Quelle animation ?	Pierre Viénot	Cinéma du Clermontois		**1 250,00 €**	1 446,20 €	**2 696,20 €**
				2 955,00 €	**7 500,00 €**	9 036,20 €	**19 491,20 €**
Écoles Maternelles							
ACTIVITÉ	**TITRE DU PROJET**	**NOM DE L'ÉCOLE**	**PARTENAIRE CULTUREL**	**RESSOURCES PROPRES**	**DRAC + IA**	**SUBVENTION DE LA VILLE**	**TOTAL**
Danse	Qui a peur du grand méchant loup	Belle-Assise	Théâtre du Beauvaisis	450,00 €	**1 250,00 €**	1 150,00 €	**2 850,00 €**
Danse	Il était une fois la danse	Belle-Assise	Théâtre du Beauvaisis	450,00 €	**1 250,00 €**	1 150,00 €	**2 850,00 €**
Théâtre/danse/ musique/écriture	"Quand le corps devient marionnette"	Les Sables	Le Tas de Sable	0,00 €	**915,00 €**	915,00 €	**1 830,00 €**
Théâtre/danse/ musique/écriture	"Quand le corps devient marionnette"	Les Sables	Le Tas de Sable	0,00 €	**915,00 €**	915,00 €	**1 830,00 €**
Théâtre/danse/ musique/écriture	"Quand le corps devient marionnette"	Les Sables	Le Tas de Sable	0,00 €	**915,00 €**	915,00 €	**1 830,00 €**
				900,00 €	**5 245,00 €**	5 045,00 €	**11 190,00 €**

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer tous les documents nécessaires à ces opérations.

CENTRE SOCIOCULTUREL

1. Tarifs séjour « Aventure, Culture et Citoyenneté 2013 »

Le secteur jeunesse de la commune œuvre pour l'organisation des séjours vacances d'hiver sur le thème : « Patrimoine et Nature » auxquels participent 40 Clermontois âgés de 8 à 16 ans. Ces séjours, au contenu socio-éducatif et culturel, répondent aux attentes des adolescents, comme en témoigne le taux de satisfaction obtenu lors des bilans.

Pour 2013, la commune propose un séjour au Collet d'Allevard (Isère) du 15 au 23 février (transport en autocar avec deux chauffeurs).

La particularité de ce séjour est de mettre le jeune au cœur du projet, de lui faire définir les modalités avec l'équipe pédagogique, de produire des actions avant, pendant et après le séjour dans le cadre des activités jeunesse, de mobiliser les familles pour l'organisation de six manifestations visant à cofinancer des actions complémentaires au cours du séjour ou après séjour dans le cadres des activités jeunesse.

Il s'avère opportun après constat, de valoriser les enfants et les jeunes assidus, motivés et impliqués dans toutes ces actions et présentant également une attitude responsable. Cela pourrait se traduire par une prestation complémentaire ou une réduction sur le prix d'une sortie voire d'un prochain séjour.

Dans le cadre de la préparation de ce séjour, les jeunes, soutenus par leurs animateurs, ont dressé diverses pistes de réflexions quant aux activités nordiques et culturelles qu'ils souhaiteraient voir aboutir et qui pourraient être financées en totalité ou en partie avec l'agent récolté lors du marché de noël, des soirées jeux, etc…

Un paiement par fractionnement sur 7 périodes (Août 2012 à février 2013) est proposé aux familles. Une quinzaine de places est réservée pour les enfants des familles bénéficiaires de l'épicerie sociale. Pour les administrés rencontrant des difficultés d'ordre pécuniaire, un taux d'effort minimum de 60 € leur sera demandé pour l'inscription de leur enfant, le personnel en charge du suivi de ces dossiers étudiera chaque demande; le complément de séjour sera pris en charge par le C.C.A.S pour un maximum de dix bénéficiaires.

Un dédit de 25 % du prix total du séjour est demandé aux familles pour toute annulation hors cas de force majeure (certificat médical : blessure ou maladie grave, évènements familiaux…) pour toute annulation survenant avant les deux derniers mois précédent le séjour. Le dédit sera porté à 75 % pour toute annulation survenant deux mois avant le séjour.

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessous et autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Barèmes Hiver 2013 (8 jours) : Coût du séjour hors subvention de la collectivité pour un enfant (masse salariale, prestations, hébergement, restauration) 874.70 € (tarif applicable aux familles extérieures)

Tarifs applicables aux familles clermontoises

Revenus	Tarifs
0 à 762 €	230 €
763 à 1 067 €	245 €
1 068 à 1 372 €	260 €
1 373 à 1 677 €	285 €
1 678 à 1 982 €	305 €
1 983 à 2 287 €	325 €
Plus de 2 288 €	345 €

2. Passeurs d'images 2012

Le dispositif « Passeurs d'images » (anciennement intitulé « Un été au cinéma ») est un dispositif national visant à :

1 - proposer une offre diversifiée et différente de celle relayée habituellement par les médias et les industries culturelles, en contribuant ainsi à l'éducation au cinéma, à l'audiovisuel et aux nouvelles technologies,

2 - aider le public à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo...) dans son environnement personnel,

3 - contribuer à la formation et à la qualification des partenaires relais sur le terrain,

4 - créer et développer du lien social au sein des territoires où se déroulent les actions,

5 - promouvoir les projets destinés à faire apparaitre la diversité culturelle de la société afin de lutter contre les discriminations sociales et culturelles.

Cet outil, à visée sociale et culturelle, complète le chapitre de notre Contrat Educatif Local en favorisant l'accès aux institutions culturelles de notre territoire aux Clermontois âgés de moins de 25 ans.

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif prend sa source dans diverses actions menées par plusieurs services municipaux :

- les ateliers sons et vidéos par les équipes des Mercredis loisirs, du Périscolaire et du CME (création de « L'œuf de l'an mil neuf », les élections des jeunes conseillers municipaux…)

- films à lire / livres à voir par la Bibliothèque municipale en partenariat avec Cinéclap

- ateliers numériques/courts métrages/films pédagogiques par le Point cyb de Clermont (labellisé pôle régional excellence image) et le secteur jeunesse (A l'eau la terre financé par la fondation Dexia, des films de prévention en lien avec collèges et lycée)

- le service de la Vie Scolaire sur le thème cinéma (dans le cadre des CLEA)

L'inscription dans le dispositif « Passeurs d'images », suscitera une réelle dynamique et redonnera une cohérence entre les partenaires associatifs (ACAP Pôle image Picardie, Cinéclap…), institutionnels (cinéma du clermontois, DRAC, services municipaux…) assurant ainsi une meilleure lisibilité des actions entreprises pour l'année 2012/2013.

De plus, outre un accompagnement dans les domaines pédagogiques et techniques, la DRAC, via l'ACAP, nous fera parvenir 300 contremarques d'une valeur faciale de 1,50 € soit 450 €.
Ces contremarques, destinées aux Clermontoises et Clermontois de moins de 25 ans, viendront en déduction sur le tarif réduit d'une place de cinéma (tarif réduit : 4,90 €).
Les tickets seront nominatifs et valables exclusivement durant la période estivale 2012 au cinéma clermontois.

Par ailleurs, une centaine de ces contremarques, seront mises à la disposition de l'épicerie sociale et du CCAS (gestion assurée par l'épicerie sociale).

Après avis favorable de la commission des finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les 300 titres de cinéma versés par la DRAC via l'ACAP

- accepte la prise en charge par la mairie de 2,40 € par ticket, soit 720 € pour un tarif unique de 1 € le ticket à la charge des usagers payable au guichet du cinéma clermontois

Pour 300 contremarques

Tarif réduit cinéma	DRAC contremarques	Commune	Usagers
4,90 €	**1,50 €**	**2,40 €**	**1 €**
1 470 €	450 € (30,61 %)	720 € (48,98 %)	300 € (20,41 %)

- autorise Monsieur le Maire ainsi que le Premier Adjoint à signer toutes pièces relatives à ce dossier y compris la convention avec le cinéma du Clermontois partenaire de ce projet : " Passeurs d'images 2012 ".

INFORMATION

1. Décisions prises par Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 2 avril 2008.

07 juin 2012 : Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de construction de vestiaires au terrain de rugby Benoit Boyer avec le cabinet LOISEAU pour un montant total de 18 900 € HT (décomposé en une tranche ferme : mission de base : 14 900 € HT et une tranche conditionnelle : OPC : 4 000 € HT) soit 22 604,40 € TTC.

07 juin 2012 : Signature du lot 3 : Peinture du marché de travaux de rénovation des façades et de mise en accessibilité des espaces extérieurs de la salle André Pommery avec l'entreprise SPRID pour un montant de 14 200 € HT soit 16 983,20 € TTC.

07 juin 2012 : Signature du lot 4 : signalétique du marche de travaux de rénovation des façades et de mise en accessibilité des espaces extérieurs de la salle André Pommery avec l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 19 864,76 € HT soit 23 758,25 € TTC.

18 juin 2012 : Signature d'un marché de coordonnateur sécurité-protection de la santé pour l'opération de requalification de la rue Pierre Viénot pour un montant total de 3 345 € HT (décomposé en une tranche ferme : phase conception : 600 € HT et une tranche conditionnelle : phase réalisation : 2 745 € HT) soit 4 000,62 € TTC avec le cabinet CFC.

18 juin 2012 : Signature d'un marché de coordonnateur sécurité-protection de la santé pour l'opération de construction de vestiaires au terrain de rugby à Clermont pour un montant de 4 530 € HT soit 5 417,88 € TTC avec le cabinet CF.

2. Motion présentée par « CLERMONT Ensemble avec audace et sincérité » concernant les dysfonctionnements au Collège Jacques-Yves Cousteau de Breuil-le-Vert pour la rentrée 2012

L'équipe municipale s'associe à l'équipe éducative du collège Jacques-Yves Cousteau de Breuil-le-Vert qui tient à manifester son inquiétude quant à l'augmentation des effectifs par classes pour l'année 2012-2013.

La dotation horaire ayant été calculée sur la base de prévisions qui ont depuis évolué les effectifs dans certaines classes sont devenus préoccupants.

Les professeurs se sont mobilisés avec succès pour mener à bien plusieurs actions visant à promouvoir l'enseignement des langues au collège : arrivée d'un groupe de 42 élèves en 6ème Bilangue (et non pas de 15 comme initialement prévu par la Direction Départementale) et 31 élèves en 4ème Bilangue, suite à la promotion de l'établissement au sein des écoles primaires et à l'organisation de la journée « Portes Ouvertes ».

Tous ces élèves doivent être accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Si un choix devait être fait parmi ces 42 élèves, 12 d'entre eux ne pourraient jamais bénéficier de l'enseignement de l'allemand au collège (suppression de l'allemand LV2).

D'un point de vue matériel, la majorité des salles ne sont même pas en mesure d'accueillir tant d'élèves et d'un point de vue sécurité, à savoir si un tel « entassement » respecte les normes réglementaires.

D'un point de vue pédagogique, on peut parler de véritable aberration en langues mais aussi en sciences où il y a 30 paillasses par classe et en arts plastiques où la pratique deviendrait alors difficile. Se pose aussi la question des sorties pédagogiques et du coût du transport, emmener deux classes de 29 ou plus avec les accompagnateurs deviendrait problématique.

En conséquence, pour ne pas réduire à néant les initiatives visant à assurer le rayonnement du collège et qui ont eu un réel impact mais aussi pour assurer un enseignement de qualité pour tous, il est demandé le déblocage des moyens nécessaires à des conditions de travail convenables.

Par ailleurs, le maintien du transport des enfants malentendants scolarisés dans l'établissement est demandé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le texte de cette motion à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont les membres signé au registre.